



Retraite suite à un Mi temps au travail

Par **louissette54**, le **16/03/2018 à 10:43**

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,
Je suis en arrêt maladie (accident de travail) depuis 6 mois. Mon médecin me propose de reprendre mon travail à mi temps. Je suis d'accord sauf que je serai à la retraite l'année prochaine 1/10/2019 et un ami m'a informé que le montant de retraite des fonctionnaires est calculé sur les 6 derniers mois et qu'un mi-temps ne m'avantagerait pas pour le calcul du montant de ma retraite future.
Que faire est vrai ou il y a une autre solution
Merci pour vos réponses
Jocelyne

Par **morobar**, le **16/03/2018 à 15:57**

Bjr,
Hélas votre ami a raison.
Votre retraite ne sera pas établie sur le salaire du mi-temps mais la durée de la période de mi temps (thérapeutique et non temps partiel) impactera ce qu'on appelle le "taux de remplacement".
Ne m'en demandez pas plus, je ne saurai vous répondre.